

Image not found or type unknown



La médiation lorsque l'on fait appel

Par **mabrouk01**, le **09/11/2012 à 20:40**

Bonjour, lorsque l'on fait appel quand on a perdu aux prud'hommes et que le dossier est revu dans sa totalité, est-il préférable de demander une médiation (ce qui remplace la conciliation d'après ce que m'a dit le greffier) ou est-il préférable de ne pas la réclamer ?
A quoi sert une médiation en appel ?
merci beaucoup